COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-EN-AUXOIS
SÉANCE DU 26 MAI 2017

Membres du Conseil Municipal : **11**
Membres en exercice : **10**
Membres présents : **10**
Membres votants : **10**
Membres absents : **0**

Le vingt-six mai deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mlle Evelyne MONOT, Maire.

Etaient présents : Mlle CHAVONNAND Laëtitia, Mmes RACLOT Julie, THIERRY Claire, MM. AUZANNEAU Gilles, BAUDOT Hugues, COMMUNOD Luc, LACHOT Jean-Louis, PORCHEROT Robert, TOMMY-MARTIN François.
Secrétaire de séance : Mme THIERRY Claire.

MODALITÉS DE RÉALISATION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

23/2017

Madame le Maire explique que les employés de la commune peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires en plus de leur temps de travail en raison des nécessités de service et à la demande du Maire.

Elle propose d'ouvrir le droit à effectuer ces heures supplémentaires et à les rémunérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE les employés de la filière administrative et de la filière technique à effectuer des heures supplémentaires,
- AUTORISE Mme le Maire à rémunérer les heures supplémentaires effectuées.

TRAVAUX DE VOIRIE 2017

24/2017

Mme le Maire présente les offres reçues pour les travaux de voirie 2017, à savoir la réfection de la chaussée sur 350 m de la voie communale des Lapinières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise GIBOULOT d'un montant de 7 860,00 € TTC.
- AUTORISE Mme le Maire à signer le devis.

INDEMNITÉ 2017 POUR LE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE

25/2017

Mme le Maire donne lecture de la circulaire sur les indemnités pour le gardiennage des églises et propose aux conseillers de définir le montant de l'indemnité 2017 allouée à Mme MAILLARD Marie-Thérèse qui assure le gardiennage de l'église de Villy-en-Auxois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'allouer à Mme MAILLARD Marie-Thérèse, résidente dans la commune, une indemnité d'un montant de 479,86 € pour le gardiennage de l'église au titre de l'année 2017.

VŒU RELATIF AU MAINTIEN DE LA GRATUITÉ DES TRANSPORTS SCOLAIRES POUR LES FAMILLES DE CÔTE D'OR

26/2017

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRé), la compétence transport scolaire sera transférée des Conseils Départementaux vers les Conseils Régionaux à partir du 1er septembre 2017.

Afin de préparer ce transfert dans les meilleures conditions possibles, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or a été le premier des huit Départements de Bourgogne Franche-Comté à signer un accord pour préciser les modalités techniques et financières de cette évolution. Ainsi, la Commission Locale d'Evaluation des Charges et Ressources Transférées (CLERCT) a évalué le montant des charges nettes du transfert de compétences à 30 775 266 € en année pleine : cette somme engage la Région à maintenir le niveau de service mis en place par le Département.

Pourtant, malgré l'engagement de la Présidente du Conseil Régional, Marie-Guite DUFAY, de maintenir la gratuité pour les transports scolaires pour les familles, celles-ci devront bel et bien s'acquitter de frais.

Ces frais de dossier, qui pourraient atteindre jusqu'à 10 % du coût total du service, seront désormais facturés aux familles Côte-d'Oriennes. En Côte-d'Or, cela correspondrait à une somme de 120 euros par enfant transporté !
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DEMANDE donc à la Présidente du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté de maintenir la gratuité du service des transports scolaires pour les familles de Côte-d'Or, ainsi

que de garantir le niveau de service que le Département de la Côte-d'Or a assuré à ses habitants de plus de 30 ans.

VENTE D'HERBE DU PÂTIS

27/2017

En vue de la Fête Nationale du 14 juillet, il avait été proposé aux habitants de Villy-en-Auxois de faire une offre sous enveloppe pour l'achat de l'herbe sur la Place du Pâtis, afin que la place soit nettoyée avant cet évènement.

Mme le Maire ouvre la seule enveloppe reçue, déposée par M. Patrick MAURAGE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de vendre l'herbe de la Place du Pâtis à M. Patrick MAURAGE, qui a fait une offre d'un montant de 80 €,

- CHARGE Mme le Maire d'effectuer le titre correspondant.

QUESTIONS DIVERSES

* Zones de Revitalisation Rurale : Mme le Maire informe de la modification des Zones de Revitalisation Rurale.
* La mairie a reçu un courrier du Conseil Départemental informant de l'arrivée de la fibre en 2018 sur la commune.
* L'inauguration du lieu intergénérationnel aura lieu le 24 juin 2017 à 11h00. Seront invités : les parents d'élèves, tous les habitants de Villy, les maires des communes dont les enfants sont scolarisés à l'école de Villy, les institutrices et anciennes institutrices du village, M. le Sous-Préfet, M. le Président du Conseil Départemental, l'architecte, les entreprises, Mme la Présidente de la Communauté de Communes, les Vices-Présidents.
* Achat de deux barnums anti-feu.
* Dossier clôture école : le Conseil décide de commencer les travaux malgré l'absence de réponse de la demande de subvention.
* Poteaux entrée salle des fêtes : le Conseil décide de supprimer les deux poteaux. En attente de devis.
* Peinture cage d'escalier logement rue Larcher : le devis de M. DUMONT est retenu.
* Festivités du 14 juillet : le devis de Charles Traiteur est accepté et reprise des activités de l'année précédentes : ânes, jeux, structurer gonflable, lots…
* Dossier la Scie : audition des trois architectes retenus le 21 juin 2017 à 9h00.